



## Communiqué de Presse

Arques, jeudi 10 janvier 2019

### Arc France annonce une nouvelle organisation pour financer sa croissance future

Arc France annonce aujourd'hui une refondation de son organisation dans le but de financer sa croissance future et de consolider sa position de leader sur le marché des Arts de la Table.

Depuis sa recapitalisation en 2015, le Groupe et sa filiale française ont renoué avec le succès commercial et avec l'innovation. En effet, les volumes de ventes ont augmenté de près de 20% tandis que le nombre de jours de stock a baissé de 30%. Arc a aussi commencé à rééquilibrer sa pyramide des âges, et compte aujourd'hui 600 collaborateurs de moins de 30 ans.

Malgré ces succès, la transformation de l'entreprise n'est pas terminée, et Arc France fait aujourd'hui face à un besoin accru de trésorerie.

*« La poursuite de la dynamique commerciale d'Arc France nécessite de passer un cap de trésorerie en actionnant deux leviers : la mobilisation de ses investisseurs et la performance de son organisation. Notre rentabilité passe par une plus grande efficacité opérationnelle. C'est le sens du plan de transformation « Synergie 2020 » que nous dévoilons aujourd'hui et que notre comité de direction portera avec ambition et détermination. Le premier levier comprend une levée de nouveaux fonds de 90M€ nécessaires à accomplir notre plan. Les investisseurs qui nous suivent depuis la recapitalisation de 2015 restent à nos côtés et nous sommes confiants de pouvoir lever ce montant dans les prochains mois. »* déclare Tristan Borne, Directeur Général Arc France.

Arc France doit dégager des marges de manœuvre pour améliorer son efficacité opérationnelle et atteindre 70M€ d'Ebitda pour moderniser son outil industriel et maintenir sa compétitivité au service de ses clients. Ce niveau de marge correspond à un profit net à l'équilibre. Cela suppose d'optimiser les coûts de production et une politique d'investissement plus efficace et ciblée sur ses leviers de croissance.

Le plan « Synergie 2020 » repose sur 6 mesures dans l'organisation :

1 – **Améliorer la profitabilité des ventes** en créant des « Business groups », c'est-à-dire en rapprochant les équipes Ventes, Marketing et bureau d'études Emballages afin de renforcer sa capacité d'innovation et de répondre plus rapidement à ses clients.

2 – **Optimiser l'organisation du travail** en modifiant le temps de travail sur une base de 35h hebdomadaire, dans un cadre annualisé, pour tous les salariés. Cet aménagement du temps de travail fera l'objet de négociations avec les partenaires sociaux. Cette mesure adossée aux nombreux départs à la retraite contribuera à la diminution du coût du travail.

3 – **Mutualiser les compétences de maintenance** : les différentes équipes de maintenance internes seront désormais centralisées en une seule équipe.

4 – **Repenser les activités connexes** : l'entité AEG (Arc Engineering Group) qui développe des solutions d'ingénierie industrielle va accélérer le développement de ses offres auprès de clients extérieurs.

5 – **Transformer l'organisation logistique.** Suite à la baisse de ses stocks en 2018, Arc France va procéder à la vente de certains de ses entrepôts.

Une meilleure gestion de ses flux et la standardisation de ses process viendront renforcer sa performance opérationnelle.

6 – Enfin, le plan prévoit la **mécanisation des opérations** de conditionnement afin d'améliorer les conditions de travail sur les métiers les plus répétitifs.

Avec Synergie 2020, Arc France souhaite simplifier et déployer une organisation plus ouverte et plus agile.

Dans les prochaines semaines, tous les aspects de ce projet seront discutés avec les partenaires sociaux en vue du déploiement de cette nouvelle organisation début avril 2019, au terme de ces négociations.

Ce plan d'envergure assurera également la pérennité du site ainsi que la poursuite de sa politique d'embauches et à travers elle la transmission du savoir-faire Arc aux nouvelles générations.

Synergie 2020 s'appuie également sur un comité de direction qui prend toute la mesure de ce défi et de la priorité qu'il constitue pour assurer un avenir pérenne à Arc France.

### À propos d'Arc

Arc emploie 10 565 collaborateurs dans le monde dont 5 265 en France. Le Groupe, originaire d'Arques, dans le Pas-de-Calais, a réalisé un chiffre d'affaires de 939 millions d'euros en 2017. Fort de son savoir-faire verrier, il s'est développé à l'international et distribue aujourd'hui ses concepts complets d'art de la table dans plus de 160 pays.

Le Groupe évolue sur les marchés grand public et de l'hôtellerie et de la restauration à travers les marques de son portefeuille : Luminarc®, Arcoroc®, Arcopal®, Cristal d'Arques® Paris, Eclat® et Chef&Sommelier®. Depuis plus de 40 ans, le Groupe s'adresse également aux clients professionnels – industriels, négociants, fabricants de produits semi-finis et finis, prestataires de service – avec un éventail de solutions sur mesure répondant à des problématiques précises (industrie, publicité, prime, fidélité).

Arc est présent sur les cinq continents à travers des sites de production (France, Etats-Unis, Chine, Emirats Arabes Unis, Russie), des filiales de distribution (Etats-Unis, Espagne, Portugal, Italie, Royaume-Uni, Russie, Inde, Australie, Brésil, Japon, Afrique du Sud, Singapour, Corée du Sud) et des bureaux de liaison.

Le Groupe veille à équilibrer les exigences économiques, la responsabilité sociale et le respect de l'environnement et inscrit ses activités dans la démarche de développement durable, notamment en ayant adhéré au Pacte Global Compact de l'ONU en 2003.

### **CONTACT PRESSE**

**Hélène BOYER – BCW (Burson Cohn & Wolfe)**

+33 (0)1 56 03 14 52

[helene.boyer@bcw-global.com](mailto:helene.boyer@bcw-global.com)